Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260601-D20260602-DE

COMMUNE DE BODILIS

FINISTERE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
28 mai 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	**19**
Présents	**19**
Votants	**19**
Procuration :	**0**

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Etaient présents
Guy GUÉGUEN, Loïc BERNARD, Isabelle CREIGNOU, Christian LE NAN, Sophie PICART, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Marie-Françoise CLOAREC, Roland CREN, Christelle DIVERREZ, Dorian DONVAL, Morgane LE BOULAIRE, Géraldine LE GALL, Sébastien MORVAN, Alexandre PICART, Léna PICART, Pauline POTIN, Hervé SOUBIGOU.

Était absent /

Secrétaire de séance ***(Article L.2121-15 du CGCT)*** : Isabelle CREIGNOU.

DÉLIBÉRATION N°2026-06-02
INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DEMANDE D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES SITUEE AU LIEU-DIT « LESTREVIGNON » A LANDIVISIAU

8.8. Domaines de compétences par thèmes / Environnement

Rapporteur : M. Christian LE NAN, Adjoint au Maire

La société *Ouest Inerte* sollicite une augmentation de capacité de l'installation de stockage de déchets inertes *(ISDI)* située à *Lestrévignon*, à Landivisiau.
Le projet concerne un site déjà autorisé depuis 2021 et exploité jusqu'en 2029. Il ne prévoit, ni extension de surface, ni prolongation de la durée d'exploitation.
L'augmentation demandée porte sur 34 812 m³ supplémentaires de déchets inertes issus principalement du BTP, afin de répondre aux besoins locaux et limiter les dépôts sauvages.
L'activité représenterait en moyenne environ 29 748 tonnes/an et environ 3 allers-retours de camions par jour. Les principaux enjeux identifiés concernent les eaux pluviales, les poussières, le bruit et le trafic. Le dossier prévoit des mesures de gestion et de réduction des impacts, notamment par la régulation des eaux de ruissellement et la remise en état agricole du site en fin d'exploitation.

Le projet est présenté comme compatible avec les documents d'urbanisme et les prescriptions environnementales en vigueur.

À la date du 19 mai 2026, la commission communale *Économie – Développement durable* a rendu un avis favorable, assorti de prescriptions relatives aux accès ainsi qu'à l'état des chemins empruntés.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260601-D20260602-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dossier présenté par la société *Ouest Inerte* relatif à l'augmentation de capacité de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes située au lieu-dit *Lestrévignon* sur le territoire de Landivisiau ;

Considérant que cette installation est autorisée depuis 2021 et que son exploitation est prévue jusqu'en 2029 ;

Considérant que le projet ne prévoit ni extension de l'emprise foncière du site, ni prolongation de la durée d'exploitation autorisée ;

Considérant que la demande porte sur une augmentation de capacité de stockage de déchets inertes supplémentaires, principalement issus des activités du bâtiment et des travaux publics ;

Considérant que cette augmentation vise à répondre aux besoins locaux de gestion des déchets inertes et à contribuer à la limitation des dépôts sauvages ;

Considérant que le dossier prévoit des mesures de prévention, de gestion et de réduction des impacts, notamment par la maîtrise des eaux de ruissellement, le suivi de l'exploitation et la remise en état agricole du site à l'issue de son exploitation ;

Considérant que le projet est présenté comme compatible avec les documents d'urbanisme applicables ainsi qu'avec les prescriptions environnementales en vigueur ;

Considérant l'avis favorable rendu par la commission communale *Économie – Développement durable* en date du 19 mai 2026, assorti de prescriptions relatives aux conditions d'accès au site ainsi qu'au maintien en bon état des voies et chemins empruntés par les véhicules desservant l'installation ;

Après en avoir délibéré par 17 voix pour et 2 voix contre,

× ***ÉMET*** ***un avis favorable à la demande d'augmentation de capacité de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) exploitée par la société Ouest Inerte au lieu-dit Lestrévignon ;***

× ***PRÉCISE*** ***que cet avis favorable est assorti des recommandations suivantes :***

- → ***veiller au maintien en bon état des voies communales et chemins empruntés par les véhicules liés à l'exploitation ;***
- → ***assurer un suivi régulier des conditions d'accès au site afin de garantir la sécurité des usagers ;***
- → ***mettre en œuvre l'ensemble des mesures prévues dans le dossier pour limiter les nuisances et préserver l'environnement.***

× ***AUTORISE*** ***M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.***

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260601-D20260602-DE

Pour extrait certifié conforme
A Bodilis, le 2 juin 2026
Monsieur le Maire,
Guy GUÉGUEN



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat *le 02 / 06 / 2026* *Affiché / mis en ligne* *le 02 / 06 / 2026*	*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier (Hôtel Bizien – 3, Contour de la Motte – CS 44 416 - 35 044 Rennes Cedex – Téléphone : 02.23.21.28.28, télécopie : 02.99.63.56.84 – Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.*